



Avocats Associés

Communiqué de Presse
Paris, le 21 novembre 2016

BG2V CONSEILLE LE GROUPE DUVAL DANS L'ACQUISITION D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS COMMERCIAUX POUR UN MONTANT DE 89 M€

BG2V a conseillé le Groupe Duval dans le cadre de l'acquisition, par la Foncière VALMI, d'un portefeuille d'actifs, auprès d'Erdec Finance, pour un montant de 89 M€.

La Foncière VALMI, constituée du Groupe Duval et 4 Caisses d'Epargne (Midi-Pyrénées, Bretagne Pays de Loire, Normandie et Languedoc Roussillon), a ainsi acquis 6 actifs répartis sur l'hexagone : Varennes-Sur-Seine (77), Roumare (76), Biot (06), Pornic (44) et Rivesaltes (66) pour une surface totale de de 47 000 m², constituée majoritairement de commerces (94 %).

Les acquéreurs étaient conseillés par **BG2V**, l'étude notariale Torché Paillard, Arsène Taxand, PricewaterhouseCoopers, Alamo et Me Bardin Lahalle.

BG2V, représenté par **Quentin Leroux**, associé, a plus particulièrement conseillé le Groupe Duval sur l'ensemble des aspects corporate de cette acquisition.

Le financement de cette acquisition a été assuré par un pool bancaire arrangé et syndiqué par la Caisse d'Epargne Normandie. La Caisse d'Epargne Normandie en sa qualité d'arrangeur et les autres établissements prêteurs ont été conseillés par le cabinet De Gaulle Fleurance & Associés.

A propos de BG2V :

BG2V est un cabinet d'avocats français indépendant créé en 2010. Composé d'une vingtaine d'avocats, dont 9 associés, BG2V propose à ses clients une offre globale en droit des affaires, tant en conseil qu'en contentieux.

Reconnus pour leurs compétences et leur engagement personnel, les associés, entourés de leurs équipes, interviennent dans les domaines du corporate/fusions-acquisitions, des entreprises en difficulté, du droit fiscal, de la propriété intellectuelle/nouvelles technologies, du contentieux, du droit commercial, du droit pénal, du droit social et de l'immobilier. Ils offrent à leurs clients des prestations personnalisées, de haute qualité et à coûts maîtrisés.

Les avocats de BG2V exercent tant en français qu'en anglais et sont admis pour certains à exercer, outre en France, aux Etats-Unis (Barreau de New York). Pour ses dossiers transfrontaliers (notamment en Europe continentale, dans les pays anglo-saxons et au Moyen-Orient), le cabinet a également établi des relations privilégiées avec des cabinets étrangers, qui partagent le même degré d'exigence et niveau de technicité juridique.

Pour en savoir plus : bg2v.com
